

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.258

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :**
Ligne à Grande
Vitesse (AP n°15 -
budget principal)

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Patrick BOUTON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMAI, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Françoise COUTANT à Yves BRION, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Janine GUINANDIE à Rachid RAHMANI, Madeleine LABIE à Redwan LOUHMAI, Joël LACHAUD à Catherine PEREZ, Bertrand MAGNANON à Jean-Claude BEAUCHAUD, Laurent PESLERBE à Véronique MAUSSET, Frédéric SARDIN à Dominique LASNIER

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Cyrille NICOLAS par Henri GARCIA

Excusé(s) :

Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2012**DELIBERATION
N° 2012.12.258**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
LIGNE A GRANDE VITESSE (AP N°15 - BUDGET PRINCIPAL)**

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°65 du 7 mars 2003, par laquelle l'assemblée délibérante considère que le projet LGV Sud Europe Atlantique devait figurer parmi les projets nationaux prioritaires à mettre en œuvre à court terme.

Vu la délibération n°1 du 28 janvier 2009 qui autorisait le Président à signer le protocole d'intention pour la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse - Sud Europe Atlantique.

Vu la délibération n°45 du 31 mars 2011 qui créait une nouvelle AP/CP pour le financement de la Ligne à Grande Vitesse – Sud Europe Atlantique (LGV – SEA) : AP n° 15.

La répartition des crédits de paiement a été votée comme suit :

PROJETS	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Ligne Grande Vitesse	12 000 000 €	1 145 000 €	2 414 000 €	2 717 000 €	2 793 000 €

Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1 751 000 €	511 000 €	520 000 €	149 000 €

Suite à la révision en juillet 2011 de l'échéancier prévisionnel de versement des concours du concédant fixée en annexe 11 du contrat de concession de la LGV SEA, le nouvel échéancier suivant est proposé :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2011	Projet CA 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Ligne Grande Vitesse	12 000 000 €	1 145 000 €	2 960 000 €	3 000 000 €	2 100 000 €

Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
1 655 000 €	500 000 €	500 000 €	140 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 27 novembre 2012,

Je vous propose :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices de 2012 à 2018 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 17 décembre 2012	Affiché le : 17 décembre 2012